

UNE PENSION INDIVIDUELLE est définie comme un cheptel bovin de statut "troupeau indemne IBR" initialement vide dans lequel des bovins issus d'un seul et même cheptel de statut "troupeau indemne IBR" sont mis en pension durant une durée déterminée, dite période de pension. Dans tous les autres cas de pension, celle-ci est considérée comme collective.

COORDONNÉES DU CHEPTEL D'ORIGINE :

N° cheptel : _ _ _ _ _

Nom élevage : _____

COORDONNÉES DU CHEPTEL DESTINATAIRE :

N° cheptel : _ _ _ _ _

Nom élevage : _____

TYPE DE MOUVEMENT: Mise en pension individuelle ☐ Retour de pension individuelle ☐
Mise en pension collective ☐ (au retour de pension collective, le pack intro est obligatoire)

NOMBRE DE BOVINS CONCERNÉS PAR LE MOUVEMENT: ----

N° national d'identification des bovins		

TRANSPORTEUR - ATTESTATION DE TRANSPORT SÉCURISÉ :

Je, soussigné(e), _____, détenteur d'origine/destinataire/transporteur tiers¹ du (des) bovin(s) désigné(s) ci-dessus, atteste avoir transporté de manière sécurisée, dans un véhicule préalablement lavé et désinfecté, le (les) bovin(s) identifié(s) ci-dessus, directement de l'exploitation d'origine vers l'exploitation destinataire, sans rupture de charge et sans contact ou mélange du (des) bovin(s) transporté(s) avec un ou plusieurs autres bovins.

EN CAS DE PENSION INDIVIDUELLE UNIQUEMENT:

Je, soussigné(e), _____, détenteur du (des) bovin(s) désigné(s) ci-dessus durant toute la durée de la pension atteste du caractère individuel de celle-ci.

Fait à : _____ le ____ / ____ / ____

Signature du détenteur des bovins au cours de
toute la durée de la pension :

Fait à : _____ le ____ / ____ / ____

Signature du transporteur :

¹ : rayer les mentions inutiles